

Date : 07/12/11

Un interlocuteur pour la pêche maritime de loisir

Marennes



Une journée découverte de la pêche en mer auprès de la jeunesse. Photo association Pêche, Carrelets et Moulinets

Une étape importante pour la gestion de la pêche maritime de loisir vient d'être réalisée par la mise en place d'un comité de suivi qui représente l'ensemble des pêcheurs de loisir en mer du département.

Cette décision préfectorale fait suite à une sollicitation de Mme Danis, présidente du CPML 17, représentant départemental de la **Fédération** nationale des **pêcheurs plaisanciers** et **sportifs** de **France** (**FNPPSF**), auprès des services de l'État.

Une première réunion de travail, à laquelle participait le président de **Pêche**, carrelets et moulinets, s'était tenue le 14 février dernier dans les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer à Marennes.

Évaluation du site

Le site Internet du journal régional Sud Ouest diffuse des articles concernant l'actualité générale.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 311

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Cette réunion avait pour but de proposer aux services de l'État la mise en place d'un comité de suivi pour la pêche maritime de loisir afin que les associations adhérentes au CPML 17 puissent être des relais entre l'administration maritime et les adeptes de la pêche maritime de loisir.

Une décision préfectorale

Cette requête a débouché sur une décision préfectorale du 22 novembre 2011, portant sur la création du comité départemental de suivi de pêche maritime.

Il est spécifié que le comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir a pour mission de permettre un dialogue régulier entre l'administration et les associations représentant les pêcheurs maritimes de loisir du département. Il pourra émettre un avis sur les sujets relatifs aux activités de pêche maritime de loisir pratiquées sur le littoral ou à partir des ports du littoral. Il peut également être consulté sur la gestion des autorisations de circulation sur l'estran liées à ces activités de pêche. Lors de ces réunions, le comité examinera les évolutions réglementaires concernant la pêche de loisir et proposera des mesures adaptées à la Charente-Maritime.

Les membres de l'association Pêche, carrelets et moulinets invitent les pêcheurs du bassin de Marennes à les rejoindre afin de bien matérialiser localement leur présence et ceci dans le but de renforcer les actions de ce comité de suivi.

Pour tout renseignement ou consultation du document officiel de cette décision :
pechecarreletsetmoulinets@orange.fr.